L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 30 JANVIER.

Athénée Louisianais.

Première séance régulière.

L'Athénée Louisianais a tenu sa première séance régulière, mercredi 26 janvier, dans les salons de son président, le Dr Armand Mercier. Désormais la Société possède un local neuve et stable pour ses réunions : les membres de l'Académie des Sciences qui s'assemblent dans le bâtiment de l'Université, rue Baronne, ont mis la salle de leurs séances, à la disposition de l'Athénée. Ils en ont fait l'offre avec la plus généreuse courtoisie, et l'Athénée chargea son secrétaire d'adresser des remercîments au président de l'Académie des Sciences, M. le Dr J. S. Copes.

Par une coïncidence vraiment remarquable, tandis que les fondateurs de l'Athénée Louisianais travaillaient à l'organisation de leur œuvre, des personnes d'origine française à New York posaient les bases d'une institution analogue, à laquelle elles donnaient aussi le nom d'*Athénée*. Le Secrétaire lit à l'assemblée une lettre qu'il a reçue du Secrétaire de l'Athénée New Yorkais, lettre dans laquelle on propose à la nouvelle institution louisianaise d'établir avec celle de New York des rapports de bonne confraternité.

M. Jas exprime le désir que lecture soit faite des *Statuts* de l'Athénée de New York. Après cette lecture, l'Assemblée adopte unanimement la proposition faite par le Dr Turpin que le Secrétaire réponde, dans le plus bref délai possible, à l'Athénée de New-York que son offre est acceptée avec l'empressement le plus cordial.

Sur motion du Col. Queyrouze et du Dr. Sabin Martin, sont approuvées toutes les démarches que le Président et le secrétaire ont déjà faites ou pourront faire, pour gagner les représentants de la Presse du bienveillant accueil qu'ils ont fait à l'Athénée Louisianais, et de l'appui qu'ils lui promettent.

Le Président annonce qu'il a le plaisir de présenter à l'Assemblée une liste de demandes d'admission sur laquelle sont inscrits comme elle l'a s'en assurer, des noms qu'entourent l'estime et les sympathies du public. Neuf candidatures de membres actifs sont posées, accompagnées chacune de deux parrains conformément à l'Article VI des Réglements, ainsi que huit candidatures de membres correspondants également accompagnées chacune de deux parrains.

Nous croyons devoir reproduire ici quelques-unes des dispositions du Réglement.

"Article VI.— *Provisoirement*, l'élection des nouveaux membres a lieu le quatrième mercredi du mois.

"Chaque candidat est présenté par deux membres.

"La liste de chaque candidat reste affiché pendant un mois, dans la salle des séances avec les noms des deux parrains.

"Article IX.—Toute personne honorable, à quelque nationalité qu'elle appartienne, peut faire partie de l'Athénée.

"Article V.—La langue française seule est usitée aux séances de l'Athénée.

"Article VIII.—L'Athénée institue des concours scientifiques, littéraires, artistiques, et décerne des récompenses.

"En dehors de ces concours, il vient en aide au mérite ou le récompense.

"Article XI.—Les séances de l'Athénée sont privées.

"Toute personne qui désire assister aux séances de l'Athénée, le peut à la demande d'un membre.

"L'Athénée s'assemble, quand il le juge convenable, en séance solennelle et publique."

Les personnes qui désirent faire partie de l'Athénée Louisianais sont priées de vouloir bien adresser leur demande par écrit au président, P. O. Box 1294, et de désigner les deux parrains qu'elles choisissent pour contre-signer leur requête.

Nous reprendrons maintenant le compte-rendu de la séance du 26 janvier.

Le paragraphe IX de l'Article XII qui appelle la lecture des mémoires étant lu, le président donne la parole au Dr. Jean G. Hava.

Le Dr. Hava a choisi pour son travail une citation tirée du Code Napoléon relatives au rôle du ministère public en faveur de l'ordre social en Louisiane. *La nécessité d'y créer une médecine légale.* L'orateur s'exprime d'une manière à se mettre à la portée des personnes même les plus étrangères à la science, et le développement de ce sujet aussi urgent que pratique, est précédé d'une revue historique où l'on voit la France occuper la première place dans les magnifiques travaux qui fondent la science des expertises légales et la législation que celles-ci ont pour but d'éclairer.

Le Dr. Hava cite des faits saisissants qui démontrent, dans toute leur horreur, les crâneles et irréparables méprises de jugements incompétents, ou, pour mieux dire, de sentences frappant à tort et à travers dans les ténèbres de l'ignorance, et infligeant la mort sans pitié comme sans justice. D'un autre côté il, montre le crime échappant au châtiment le mieux mérité, grâce à les examens où les lumières spéciales manquent entièrement, ou même faute d'examens. Qu'arrive-t-il quand la justice humaine tombe à ce niveau, où elle se confond avec ce qui est tout son contraire ?... le peuple alors se constitue instantanément et à la fois accusateur, juge, exécuteur des hautes œuvres, et, dans la fureur de son fanatisme, il commet ces lamentables abus de souveraineté connus sous le nom de loi de Lynch, loi barbare, sauvage, sauvegle, qui ramène une société aux mœurs féroces de l'âge de pierre.

Les membres de l'Athénée, après avoir écouté la lecture du beau travail de leur collègue, décident unanimement sur la proposition de M. Jas, que la Société le fera imprimer dès que ses fonds le lui permettront.

Le Président félicite l'Athénée de compter dans ses rangs, pour représenter l'élément hispano-américain, un esprit aussi distingué et aussi cultivé que le Dr Hava, et il remercie le collègue qui vient d'ouvrir la carrière de la nouvelle Institution par un travail qui la recommandera à l'attention et à l'estime des gens de bien.

Le Dr Charles Dubuisson, M. de Latre, Mr. Lessage, M. Robinet, M. Périnelle, M. Villeneuve, M. Moreau. Arrêtons-nous là. Voilà Paris, que vous en semble ?

"Heureusement qu'il reste dans Paris des hommes pour lesquels il serait bien fâché de voter, et à qui, dans douze ou vingt ans, il élèvera des statues."

☞ Gymnase de Harry Hammerley pour les dames. Rue du Canal 207.

Tamise à 75 cts chez Danziger.

La délégation de Tours et de Bordeaux.

(1870-1871.)

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION.

Nous offrons aujourd'hui au lecteur les conclusions de la commission d'enquête, portant, au sujet du rapport général sur la Délégation de Tours et de Bordeaux, sur l'ensemble des actes du gouvernement de la défense nationale.

Nous craindrions de les affaiblir en y ajoutant le moindre commentaire.

En voici textuellement les principaux points :

"L'enquête est terminée. La commission veut en quelques mots et résumer les résultats et en dégager les conclusions.

"On se rappelle que le lendemain du 4 septembre la politique de M. Gambetta triompha à l'Hôtel de Ville. Ses collègues ne peuvent donc en décliner la responsabilité. M. Gambetta craignait qu'après l'expulsion du Corps législatif une Assemblée nouvelle ne se trouvât nommée dans un esprit peu favorable à l'établissement du pouvoir républicain. Ajourner les élections ou restreindre la liberté des électeurs en les forçant à choisir les élus dans un ordre de candidats déterminé, telle était la politique de M. Gambetta.

"Cette politique est assurément fort commode : ouvrir sans Assemblées, c'est s'épargner les embarras et les dangers des contrôles et des résistances ; gouverner avec des Assemblées que l'on convoque à son gré, en dont on exclut systématiquement certaines catégories de citoyens, c'est s'assurer l'assentiment de la majorité ; dans un cas comme dans l'autre, c'est confisquer la souveraineté populaire à son profit.

"Le refus persistant de convoquer une Assemblée a été le premier tort, le tort indéniable, indiscutable du gouvernement de la Défense nationale. Après avoir établi la République de sa pleine autorité, il s'est, de sa pleine autorité, pour le salut de la République, arrogé pendant cinq mois tous les pouvoirs, pouvoirs législatifs, politiques, administratifs, militaires, financiers, et même quand la nation l'assemble, déçue dans ses espérances, lui demandait à grands cris des élections, il les a refusées.

"En agissant de la sorte les gouvernants de 1870 ne se sont guère souvenus des reproches tant de fois adressés par eux et leurs amis au gouvernement impérial. Ils avaient accusé ce gouvernement d'avoir peur de gôté pour le contrôle des Assemblées. Ils en ont fait mieux, ils se sont passés du contrôle des Assemblées.

"Ils avaient reproché à l'Empire d'avoir recherché et poursuivi la guerre dans un intérêt dynastique : ils ont poursuivi la guerre, et cela de leur propre aveu, dans l'intérêt de la République, quand le succès de la lutte dès lors devenait impossible.

"Ils avaient reproché à l'Empire ses candidatures officielles ; la pression exercée par les préfets sur les collèges électoraux ; ils ont en leur candidate officielle et ils ont exercé sur les électeurs une pression aussi forte, sinon plus forte que celle des préfets impériaux.

"Ils avaient reproché à l'Empire ses plébiscites et son *Moniteur des Communes* répandu avec profusion partout aux frais du Trésor ; ils ont fait leur plébiscite et ils ont envoyé dans toutes les communes de France un journal officiel payé par leurs soins, et, par leurs ordres aux enfants des écoles comme aux électeurs.

"Leurs circulaires, leurs dépêches télégraphiques témoignent de leur préoccupation constante, qui était celle-ci : "Elèver l'intérêt de la République au-dessus "de tous les autres intérêts." Et cette préoccupation ne s'accusait pas seulement chez M. Gambetta ; le ministre de la guerre le manifestait, il est vrai, plus franchement, plus vivement que ses collègues, mais elle était commune à tous ; les correspondances des membres du gouvernement, aussi bien que les notes de M. Dréo, l'attestent ; nous en avons fourni les preuves ; nous ne les reproduirons pas.

"Cette dictature de cinq mois qu'a-t-elle produit ?

"Elle a valu à la France des défaites, des désastres, la capitulation de Paris, le démembrement du pays, le traité que nous vons été contraint de subir à Bordeaux.

"Elle a valu à la République la guerre civile, la Commune, ses crimes, l'assassinat des otages, l'incendie de nos monuments nationaux.

"Assurément, il est permis de croire que si une Assemblée élue avait partagé le pouvoir avec les membres du gouvernement de la Défense, une partie au moins de ces malheurs nous eût été épargnée.

"Il est également permis de croire que ceux-là ne sont point sans responsabilité qui ont disposé de tout, souverainement, et qui ont agi en toute circonstance de leur pleine et entière autorité.

"Si les membres du gouvernement de la Défense avaient été assez heureux ou assez habiles pour relever l'honneur de nos armes, pour expulser l'ennemi de notre territoire, pour signer une paix glorieuse, à Bordeaux, ils en auraient assurément et à juste titre, revendiqué pour eux l'honneur.

"Malheureux, et malheureux, par leur faute, ils ne peuvent pas aujourd'hui se dérober à la responsabilité des défaites qu'ils ont fait subir à la France.

"Qu'on ne dise pas que la continuation de la guerre et les souffrances qui en ont été la suite sont un legs de l'Empire, que l'Empire en est seul responsable. Ce serait confondre deux responsabilités distinctes. La responsabilité de l'Empire a cessé pas évidemment le jour de sa chute. Il a légué à la France avec une guerre engagée. Obligation de continuer cette guerre, malgré l'épuisement de nos ressources et la désorganisation de nos armées, parce que l'honneur compromis de nos armes le demandait....

Mais, après l'issue des combats de la Loire et de la Marne, quand de nouvelles rencontres ne pouvaient plus amener que de nouvelles catastrophes, l'opinion publique se réigna à la paix : le gouvernement seul persista quand même à vouloir la guerre. Par cette persistance, il assuma une responsabilité personnelle qu'il seul injuste de faire retomber sur l'Empire.

"Elle reste tout entière et uniquement à la charge de ceux qui l'ont prise.

"L'Empire est responsable de la déclaration de guerre, de l'insuffisance des préparatifs, de nos premiers revers, et même de la continuation de la guerre jusqu'à la chute de Metz et jusqu'à la défaite des armées de la Loire ; mais l'Empire ne saurait être équitablement rendu responsable de la continuation de la guerre depuis le mois de décembre 1870 jusqu'au 31 janvier 1871, ni de la manière dont elle a été conduite.

"Est-ce sa faute si l'on a phacé à la tête des affaires des hommes absolument étrangers à l'administration des choses militaires, si l'on a subordonné l'autorité des chefs militaires à la tutelle des préfets, violé toutes les règles de la hiérarchie, destitué des généraux pour les remplacer par des commissaires civils et des commissions d'armement, créé des camps comme celui de Cosne ; si l'on s'est entouré d'agents que l'on peut juger par leurs dépêches, de fournisseurs que l'on peut juger par leurs marchés, de conseillers que l'on peut juger par leurs combinaisons stratégiques ?

"Qui a fait tout cela, si ce n'est le gouvernement de la Défense ? Et s'il n'est pas responsable de ses actes, quel gouvernement le sera jamais ?

" Sans l'aveu de la nation, il s'était emparé du pouvoir, le 4 septembre ; sans l'aveu de la nation, il s'est maintenu au pouvoir pendant cinq mois. Au refus de convoquer une Assemblée nationale, il a ajouté la faute de dissoudre les conseils généraux et les conseils municipaux, de telle sorte que, la main mise sur le pays, sur ses forces, ses libertés, ses droits, a été complète et absolue.

"Les FORCES de la France, on les a usées, épuisées, non pas seulement dans l'intérêt de la défense, mais dans l'intérêt d'un parti, et le nom de la RÉPUBLIQUE, dans les proclamations de M. Gambetta et de ses collègues, a toujours sonné plus haut que le nom de la PATRIE.

"Les LIBERTÉS de la France, libertés parlementaires, départementales, municipales, on les a foulées aux pieds. On a chassé le corps législatif et les conseils élus, pour enbeutiner aux conseils élus des commissions nommées par les préfets, et au corps législatif les dictateurs nommés par l'Hôtel-de-Ville.

" On a maintenu ce régime de l'arbitraire et du bon plaisir jusqu'à la chute de Paris ; on faisait voeux de le conserver jusqu'à l'épuisement du pays.

"Les *droits* de la France, on les a confisqués ; on a capricieusement réparti tous les impôts, même l'impôt du sang. On s'est joué de l'armée et de la magistrature. On a arrêté, emprisonné, expulsé les citoyens. On s'est arrogé même le droit suprême de disposer du sort de la nation.

Voilà les reproches que la commission d'enquête fait au gouvernement du 4 septembre....

" En présence de faits indiscutables et injustifiables, la commission a dû appeler la réprobation de l'Assemblée et du pays sur la dictature de 1870 et sur la révolution d'où elle est sortie, sur les usurpations et les excès qui ont prolongé la durée de cette dictature, au grand détriment de la défense nationale et au grand profit de nos ennemis.

La commission d'enquête devait-elle aller plus loin ? Elle ne l'a pas cru.

Contre les insurrections qui triomphent, il y a ni tribunaux compétents, ni peines applicables.

C'est devant l'histoire que nous ajournons les membres du gouvernement de la défense nationale.

" C'est l'histoire qui prononcera le verdict dont nous avons voulu préparer les éléments."

GIRONDE.—On nous écrit de Bordeaux :

Voici, pour le Sénat, les trois listes qui paraissent à peu près arrêtées.

A la suite d'une réunion chez M. Duverger, les quatre candidates bonapartistes suivants paraissent désignés :

MM. Hubert Delisle.
Général Bertrand.
Bébic.
Raoul Duval père, ancien premier président.

Ce choix paraissant trop radical à certaine bonapartistes modérés, il y a eu, le 9 janvier, une réunion provoquée par MM. de Bernétault, Des Grottes, Cartelin, trois conseillers généraux. Leur choix s'est porté sur

MM. Hubert Delisle.
Andrieu Bonnet.
Jean Guestier.
Vicomte de Pelleport, maire de Bordeaux.

Hier 6, la réunion de la Gironde a fait choix de :

MM. Dupouy, député, conseiller général.
Roudier, député conseiller général.
Lasartier, conseiller général.
Simiot, député.

Voici la force approximative du collège électoral sénatorial :

300 voix bonapartistes.
200 voix républicaines.
176 voix conservatrices.

— Le *Français*, indigné contre les rédacteurs de la *République française* qui se "posent en champions jaloux de la liberté électorale," rappelle de quelle manière M. Gambetta et ses préfets ont présidé aux élections du 8 février 1871 :

On avait reproché à l'empire, dit-il, d'avoir imposé les candidats des préfets. Le gouvernement du 4 septembre imagina les candidats-préfets. Partout l'administration exerçait la plus détestable pression, pour faire triompher un parti et vouloir imposer aux électeurs par la menace ou la corruption, les pires créatures de ce parti. Est-ce que le préfet de la Vienne n'écrivait pas le 31 janvier : " Assemblée scrupuleuse si nommée sans pression révolutionnaire ! " Est-ce que le secrétaire général de l'Ardèche n'écrivait pas à M. Ranc : " Mon préfet répugne à agir avec vigueur dans les élections. Il a scrupules de conscience. Envoyez-lui d'urgence des instructions vigoureuses. Si préfet n'est pas à poigne, les républicains sont enfoncés."

" Le préfet de l'Indre, proposant à M. Laurier, le 30 janvier 1871, une liste dans laquelle devaient figurer MM. Jules Favre, Laurier, etc., écrivait : " Si cette liste n'est réussi, ne vous semble-t-il pas que, quoiqu'on en dise, il y aurait lieu, en cas de besoin, pour assurer votre succès, d'user des moyens administratifs pour faire voter les paysans ? Je sais l'ennemi des candidatures officielles, mais, à " cette heure, il faut voir le but." Voici quelques spécimens de la manière dont les préfets de M. Gambetta entendaient la liberté électorale.

Le *Français* déclare avoir en mains bien d'autres *spécimens* entre les mains et nous promet de les publier tous.

Réduction de 60 0|0 sur les Manteaux chez Danziger.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—On écrit de Tulle, le 5 janvier 1876, au *Droit* :

" M. Bayle receveur des contributions indirectes à Beaulieu (Corrèze), a été mis récemment à la retraite, sans qu'il l'ait demandé. Cette décision de l'administration lui avait inspiré un violent ressentiment contre le directeur, M. Parrical de Chammard. qu'il croyait en être l'instigateur.

" M. Bayle s'est rendu hier à Tulle ; il a été reçu dans la journée par le directeur. Le soir venu, vers huit heures, M. de Chammard étant sorti, il s'est posté devant sa maison, et au moment où M. de Chammard rentrait, il s'est approché de lui, et après un échange de quelques mots, il lui a tiré un coup de pistolet à bout portant en pleine figure.

" M. de Chammard est tombé sur le coup dans l'allée de sa maison ; sa famille et ses amis sont accourus au bruit de la détonation et l'ont relevé. M. Bayle a pu s'échapper sans être remarqué ; il a regagné l'hôtel où il était logé, il est monté précipitamment dans sa chambre, en a fermé la porte et s'est tiré un coup de pistolet dans la tête.

Grâce à une circonstance demeurée encore inexpliquée, M. Parrical de Chammard n'a été atteint que par la poudre, et sa blessure ne présente pas de gravité. La balle n'a pas été retrouvée ; on croit même qu'elle est restée dans le canon du pistolet qui aurait été mal chargé.

Quant au meurtrier, il n'est pas encore mort, mais son état est désespéré."

BOIS DE CHARPENTE ET DE CONSTRUCTION.—Allez chez A. W. Moffett pour avoir du bois de construction à bon marché. Levée devant la rue Crossman.

LA CHASSE DE LOURS.—Voici le récit de la chasse du Ours, du Théâtre Porte St. Martin, 2 acte des *Danicheff*, qui a été un des succès de la soirée et qui a déterminé la petite manifestation dont vient de vous parler le Monsieur de l'orchestre.

TALDÉ

Ce n'est pas moi qui ai été héroïque ; c'est le comte Wladimir Danicheff et le protégé de ce qu'il m'est pas encore arrivé pour vous raconter cette histoire dont sa modestie s'effaurocherait s'il était là : heureux si ce récit en vous parlant du héros vous fait oublier un instant qu'il n'est pas encore ici. C'est une habitude dans votre pays quand un étranger arrive, qu'il est recommandé comme l'avais l'honneur de l'être et qu'on veut bien le recevoir, c'est une habitude de lui offrir de prendre part à une chasse à l'ours.—Nous autres Français, nous acceptons toujours, un peu par curiosité, beaucoup par orgueil.

—Des gens qui n'ont jamais chassé que le perdreau, le lièvre, quelquefois le sanglier, mais le plus souvent l'alouette, ne peuvent pas faire autrement que de prouver qu'ils peuvent chasser l'ours, et d'ailleurs, avec des chasseurs comme les seigneurs Russes, il n'y a rien à craindre ; on est bien sûr qu'ils ne vous laisseront pas tuer, puisque cet ours qui vous a été donné invité à la chasse qui eut lieu, il y a trois jours, chez le comte Moronzoff. L'ours était de belle taille, et il avait déjà reçu trois ou quatre coups de feu dont il ne paraissait pas se soucier. car il continuait sa route en laissant sur la neige une longue traînée de sang : lorsqu'il passa à quarante pas de moi, je lui envoyai un coup de fusil. Etait-ce un coup qui vaut bien mes réceptions balles de ses compatriotes, mais qui ne voulait pas en recevoir d'un étranger, ou bien tout bonnement cette cinquième blessure lui agaça-t-elle plus les nerfs que les autres, toujours est-il qu'il s'arrêta brusquement et courut ensuite droit sur moi. Quand il fut à vingt-cinq pas je lui envoyai mon second coup de fusil, mais au lieu de s'arrêter, il s'avança plus rapidement encore.

LA BARONNE

Que êtes-vous ?

TALDÉ

Hé ! madame, je ne fis pas le malin, comme disent nos gamins de Paris, je ne savais vraiment pas dans la direction qu'il je croyais rencontrer les autres chasseurs ; mais à peine avais-je fait quelques enjambées dans la neige que je mis le pied dans un trou et que je tombai.—Instinctivement, j'appelai Danicheff, et je tirai le yatagan que l'on m'avait prêté, en me retournant sur le dos par un mouvement plus rapide que la pensée. Ours s'élança sur moi, je pris mon yatagan à deux mains et je le frappai à tort et à travers, mais j'admettrai avait son idée qui était de dévorer un attaché d'ambassade.—Mes forces s'épuisaient, le sang qui coulait des blessures de l'animal m'aveuglait, je sentais que c'en était fini, quand j'entends crier : "Taldé ! ...J'eus la force de répondre : "Voilà. —Vous êtes dessous ! —Oui. —Ne bougez plus. — Pan, pan, deux détonations se succédèrent coup sur coup, et l'ours tomba dans mes bras en me faisant des excuses.—Il était mort.—Je le regrette bien. —C'était le comte Wladimir Danicheff qui m'avait sauvé la vie—tout bonnement.

Réduction de 60 0|0 sur les Couvertes chez Danziger.

— Avis à mes lectrices :

Vous avez assisté, mesdames, si jeunes que vous soyez, aux dimensions croissantes des gants de bal. Au gant à quatre boutons, a succédé celui à huit boutons... Puis est venu le gant à douze boutons bientôt éclipsé lui-même par le gant à seize boutons qui finit au biceps....

Eh bien ! voici venir, dans les bals de cet hiver un gant qui sera sans quelque sorte la botte à l'écuyère du bras.... — Ce bourreau de cuir abontira sous l'aisselle ! Une grande élégante — belle entre toutes les belles — a imaginé de substituer aux boutons et aux boutonnières des œillets à travers lesquels passera un lacet de soie assorti à la couleur du gant.

En sorte que la forme du bras sera modélée exactement. Ce sera ravissant !....

Comme bien vous pensez, cette idée ne peut venir que d'une femme en possession de bras superbes.

Ceux de "l'inventrice" des gants lacés, sont légendaires. Un de ses admirateurs disait à ce sujet :

— C'est elle qui a volé les bras de la Vénus de Milo.

☞ Appareils gymnastiques de Harry Hammerley pour familles et usage particulier.

—Au sujet des expéditions au pôle nord, un journal émet une hypothèse assez drôle sur les régions arctiques :

Un jeune savant nous cite plusieurs phénomènes étranges dont on pourra être témoin au pôle. Le plus curieux consisterait à *voir la terre tourner*....

Voici comment ce serait possible, à ce qu'il paraît :

Nous qui sommes placés sur la circonférence du globe qui fait environ 9,000 lieues de tour en vingt quatre heures, nous sommes emportés par le mouvement, et nous ne nous apercevons heureusement de rien.

Mais l'observateur qui serait isolé au point mathématique de l'axe du globe, d'abord se trouverait lui-même à peu près immobile. En outre, embrassant du regard, tout autour de lui, une circonférence de quarante lieues environ, en supposant une surface plane, il verrait les objets placés à l'horizon se mouvoir avec la vitesse qui est nécessaire à quarante lieues pour tourner autour d'elles-même en vingt-quatre heures, c'est-à-dire à raison de deux lieues à l'heure.

Cela donnerait peut-être quelques nausées ; mais, au fait, quand on est au pôle nord, ce n'est pas pour s'y fixer.

—On sait que les Chinois se régalent de nids d'hirondelles, de holothurices et d'ailerons de requin : ces mets ne paraissent que baroques, mais que diriez-vous d'œufs couvés !

Eh bien ! s'il faut en croire le *Moniteur universel*, c'est là une chose adorable et dont on se montre très friand quand une fois on en a goûté !

Le premier œuf m'avait servi d'objet d'étude ; le second devint mon sujet de méditation. Je fermai les yeux pour m'absorber, quand je les rouvris, le domaine du goût s'était agrandi pour moi, un plat nouveau s'était révélé à mon palais, que dis-je ? un plat nouveau ! une série de plats, car le goût de l'œuf couvé varie selon la durée de l'incubation. C'est alors que j'ai compris la distance immense qui sépare l'œuf abandonné de l'œuf soumis à une incubation volontairement et impitoyablement suspendue : le premier, le seul que nous connaissons, est en effet un corps dans lequel la fermentation putride a succédé depuis plus ou moins de temps à la vie ; l'autre est un être que vous avez mis à mort et apprêté sans lui laisser le loisir de subir aucune altération ; l'un est une chose infecte, repoussante et malsaine ; l'autre, un mets de la plus haute distinction, indépendamment des qualités éminemment restaurantes que lui attribuent les Chinois.

Hum ! hum ! nous ne sommes pas complétement convaincus de la succulence de ce régal.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

DES MILLIONS !
Tous les soirs de cette semaine,
Le fameux comédien
Mr. JOHN T. RAYMOND,
Dans son incomparable rôle du
" COL. MULBERRY SELLERS, "
Drame américain de Mark Twain.
Décors nouveaux de Dressel, représentant des vues prises aux environs de la Nouvelle-Orléans.
Samedi—MATINÉE de Mr. RAYMOND.
Mercredi—GRANDE MATINÉE POUR LES DAMES. — Dernière représentation du "COL. WILLOUGHBY.
27janv—☞

Théâtre de l'Opéra.

COMÉDIE FRANÇAISE.

A partir de SAMEDI SOIR, 29 janvier.
Pour une saison de 24 soirées de souscription,
—PAR LA—
Troupe Dramatique Française
—DU—
Lyceum Théâtre, de New York.
SAMEDI SOIR, 29 janvier,
NOS INTIMES,
Comédie de Victorien Sardou.
DIMANCHE SOIR, 30 janvier,
LA DAME AUX CAMELIAS.
Comédie en 5 actes par M. Alexandre Dumas.
La liste de souscription est ouverte au théâtre de l'Opéra, tous les matins, de 9 à 11 heures et les soirées, jusqu'au 20 du courant. Le contrôle sera ouvert, pour la vente des places, jeudi matin, 27 janvier.
Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 7 heures 45, précises.
Entrée ..... 91 00.
23jan—7f

Grand Bal Paré,

—DONNÉ PAR LA—

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

—DE—

BIENFAISANCE

ET

D'ASSISTANCE MUTUELLE,

De la Nouvelle-Orléans,

A la Salle de l'Opéra,

LE SAMEDI, 5 FÉVRIER 1876.

DIRECTEURS

Joseph Girod.	Jean Schweitzer Marius Manadé
A. Rochereau.	E. Brot.
N. Rouvier.	A. Lazare.
J. Leblanc.	J. Stenna.
L. Rayon.	E. Mérilh.
B. Matharan.	C. Guizy.
C. Rouyer.	V. Dutrey.
J. Segasie.	C. Ville.
C. Barès.	E. Lazeyte.
F. Forte.	J. Manaud.
B. Antoni.	F. Lefèvre.
L. Godchaux.	A. Paris.
Ch. T. Dupuy.	J. Lacassagne.
J. P. Carrère.	L. Payssé.
E. Menant.	E. Drouet.
St-Ouy Fourcade.	J. Rivard.
E. Dauty.	G. Villeneuve.
E. Odinot.	P. E. Mengelle.
C. Fos.	L. Chapuis.
F. Cazentre.	L. Murciele.

A. Lazare.	
C. Ville.	
Th. Goliain.	
J. Dufaut.	
M. Vergnole.	
Germain Espy.	
J. Deco.	
J. Sondain.	
J. Larrien.	
P. Macou.	
J. Hétac.	
J. Carrière.	
F. Limet.	
H. Salaquet.	
M. Lion.	
J. Larrien.	
P. Mengelle.	
L. Simon.	

PRIX DU BILLET $2 00

On pourra se procurer des billets chez tous les Directeurs et chez M. Jean Schweitzer Marius Manadé, 5 rue Gravier.

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées à la Direction du Bal, laquelle se réunira les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine.

La buvette, le restaurant et le service seront vendus par voie d'encan, à l'Asile de la Société, le VENDREDI, 24 janvier, à 7 heures du soir.

Par ordre du Président,
L. SIMON, J. R. MERILH,
Secrétaire. Caissier.
16 jan—

Avis.

Bureau du percepteur des taxes d'Etat,
Premier District,
No 169 de la rue Gravier, au premier.
Nlle-Orléans, 28 janvier 1876.

AVIS est donné aux contribuables du Premier District de la Nlle Orléans que le sus prénommé remettra des licences d'Etat pour l'année 1876 et 1877 à son bureau ci-dessus désigné.

Mon bureau sera ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

N. C. FOLGER,
Percepteur des taxes d'Etat, Premier District.
29janv—1m

Licenses de ville, 1876,

PAYÉES A UN ESCOMPTE LIBERAL,

H. BIER,

9 ..... Rue Carondelet 9
21 jan—☞

Département des Finances.

Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1876.

LES licences de ville, pour l'année 1876, sont maintenant dûes. Le département des finances se remettra jusqu'au 29 février 1876, date après laquelle il y aura des frais.

E. PILSBURY,
Administrateur des Finances.
19 janv—

Taxes de dessèchement.

TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage). A un escompte, doivent être faits par l'intermise du soussigné qui, SEUL, a le DOUBLE de la liste officielle. Toute demande qui lui serait adressée directement gênera, conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.

JAMES B. GUTHRIE, agent.
5mai—1an Au No 122 de la rue Gravier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance des Pompiers,

Au coin des rues Gravier et Camp,

Nlle-Orléans, 19 janvier 1876.

Aujourd'hui à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants provenant du bénéfice net des dix mois expirés le 31 décembre 1875 :

1. Dix (10) pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé.

2. A porter au fonds de réserve conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la Charte—cinq (5) pour cent.

3. A porter au crédit de la Société Charitable des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour la section des veuves et des orphelins, ainsi que pour le système d'assistance générale de la dite Société, conformément à la sec. 4, de l'art. VIII de la Charte—dix (10) pour cent.

4. Cinq (5) pour cent de dividende intérêt sur le capital versé.

5. Quarante (40) pour cent de dividende aux assurés participants.

Toutes les déclarations de dividendes aux actionnaires seront portées au crédit des billets payables au bureau de la Compagnie, en vertu de la section 5, de l'art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants déclarés aux assurés qui ne sont pas actionnaires, sont payés comptant sur demande.

J. W. HENKES, Président.
F. FERDUHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNESS, Secrétaire.

— Directeurs : —

Jacob Alexander.	Wash. Marks.
Léon Bertoli.	B. M. Pond.
H. H. Sherbert.	T. Prudhomme.
L. R. Cain.	C. Sport.
John Fitzpatrick.	Otto Thoman.
Victor Leonard.	Geo. Waters.
Chas. Howard.	L. A. Wiltz.
Alf. H. Isaacson.	B. Wormann.
A. P. Kip.	I. N. Marks.

22 janv—1m

Banque Mechanics and Traders.—Nlle-Orléans, 17 janvier 1876.—A un vote pour élection de directeurs, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante :

Thos. Langridge.	H. Gally.
Thos. A. Adams.	C. M. Soria.
J. A. Slatter.	E. Van Benthuysen.
A. Lehman.	Henry Millikan.

Et, à une réunion des directeurs, Mr. H. GALLY a été élu président, et MOSES HARRIS, caissier.

23 janv—1 sem.

New Orleans Insurance Association.—Bureaux No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1876.—Le 27 décembre dernier, à l'assemblée annuelle des actionnaires, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année suivante :

A. J. GOMILA.	PIERRE LANAUX.
I. K. SMALL.	J. J. WEISTEIN.
J. B. CAMORS.	R. M. SCOTT.
E. P. GOLSAN.	LOUIS SCHNEIDER.
J. PLAISENT.	JOHN LEISY.
HENRY ABRAHAM.	M. MUSSON.

Le 24 du courant, à l'assemblée régulière des Directeurs, Mr. M. MUSSON a été réélu Président, Mr. G. LANAUX, Secrétaire.

26 jan—7t. G. LANAUX, secrétaire.

Bureau de la t'compagnie du chemin de fer d'Opelousas.—Nlle-Orléans, 12 janvier 1876. Le charte de cette compagnie, l'élection de sept directeurs pour servir une année aura lieu le 2e FEVRIER 1876, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. HUARD,
25janv—14f Secrétaire.

Bureaux de Louisiana Rice Manufacturing Company.—Au No 66 de la rue Blanville.—Election annuelle de neuf directeurs de cette compagnie, pour l'année courante, aura lieu au bureaux de la compagnie, le 1er Mercredi de FEVRIER 1876, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. WEBNER,
18janv—au 2 fév. Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 12 janvier 1876. —Aujourd'hui, à une assemblée régulière des directeurs, un dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier lundi de février prochain.

J. W. HINCKS,
14 jan—15t. Secrétaire.

Office of the New Orleans Insurance Co. —New Orleans, january 13 1876.—At the regular meeting of the Board of Directors, a dividend of a semi-annual interest dividend of Five percent was declared, payable to the Stockholders on and after the first Monday in February next.

J. W. HINCKS,
Jan14—15t. Secretary.

Bureau de New Orleans City Railroad Company, 1 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company avec la Canal Street Belt and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, soumettre aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de trente-deux actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription ; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS.
4jan—1m Secrétaire.

Riz de la Caroline, pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, rapatit—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il pesse bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK.
An No 63 de North Peters street,
Moulin à riz de Thompson. 21janv—1m

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique de Bidwell.

Engagement pour une semaine de plus des deux comédiens
HARRIGAN et HART.
Avec leur troupe dramatique complète et le gai, lant même.
Dimanche 30 janvier et la semaine.
Matinées, Mercredi et Samedis.
Les meilleurs morceaux de leur immense répertoire, caricatures mus'cales, etc., ont été adaptés à leur nouveau drame intitulé THE "DOYLE BROTHERS et à leurs caricatures THE BLIX AND THE GRAY.
Vendredi 4 février—Bénéfice d'adieu de HARRIGAN et HART.
Dimanche 6 février—Début de la jeune comédienne irlandaise Miss RENA. 30janv—☞

Théâtre St.-Charles